



Province de Québec  
M.R.C. de Portneuf  
Ville de Saint-Basile

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

Rôle d'évaluation foncière - Rôle triennal 2025-2026-2027  
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné en conformité avec les  
exigences de la *Loi sur la fiscalité municipale* :

1. Que le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Saint-Basile a été déposé au bureau de la greffière, 20, rue Saint-Georges, Saint-Basile, le 29 octobre 2024. Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau.
2. Que l'exercice financier 2025 est la première année d'exercice à laquelle s'applique le rôle d'évaluation triennal.
3. Qu'une demande de révision peut être logée :

À la première année d'application du rôle d'évaluation, vous pouvez contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relativement à l'unité d'évaluation visée par le présent avis, en déposant une demande de révision à cet effet. Cette demande sera valable pour les trois années d'application du rôle.

Toute autre personne qui a un intérêt à le faire peut également déposer une demande de révision relativement à cette même unité d'évaluation. Vous pouvez aussi déposer une demande de révision à l'égard de toute autre unité d'évaluation, si vous avez un intérêt à le faire.

Une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la municipalité ou à la commission scolaire qui utilise le rôle est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision.

4. Qu'une demande de révision, pour être recevable, doit être déposée AVANT LE 1<sup>er</sup> MAI 2025
5. Que toute demande de révision doit obligatoirement sous peine de rejet :

Être faite sur le formulaire prescrit à cet fin et disponible au bureau de la MRC de Portneuf à l'adresse ci-dessous indiquée ou sur le site Internet de la MRC au [www.mrc.portneuf.com](http://www.mrc.portneuf.com)

Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 385 de la M.R.C. de Portneuf, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;

Être déposée à la MRC de Portneuf ou être envoyée par courrier recommandé. à l'endroit suivant :

Service de l'évaluation foncière  
MRC de Portneuf  
185, route 138  
Cap-Santé, (Québec) GOA 1L0

DONNÉ à Saint-Basile ce 31<sup>e</sup> jour d'octobre deux mille vingt-quatre.

Manon Jobin  
Greffière par intérim